

Qu'est-ce que la VAE ?

" Je travaille dans le même domaine depuis plusieurs années. J'ai quitté l'école sans diplôme. Mais depuis que je travaille, j'ai acquis un savoir-faire dans mon entreprise. Y a-t-il un moyen de faire reconnaître mon expérience ?"

La **Validation des Acquis de l'Expérience** permet d'obtenir un diplôme. Elle est instituée par la Loi de modernisation sociale n°2002-73 du 17 janvier 2002. Il s'agit d'un dispositif de **reconnaissance officielle des compétences acquises par son expérience professionnelle et/ou personnelle**.

Ainsi, les acquis professionnels et/ou personnels ont la même valeur que les savoirs acquis par la formation. Le pré-requis indispensable pour en bénéficier est d'avoir au moins **3 ans d'expérience** justifiée dans le domaine visé.

Besoin d'une définition ? Consultez le glossaire pour maîtriser les termes de la VAE -[Glossaire VAE](#)

Que permet la VAE ?

La VAE permet d'**obtenir un diplôme, un titre professionnel ou un certificat de qualification**.

- **Validation totale** : si le candidat possède toutes les compétences exigées pour le diplôme choisi, la validation sera totale.
- **Validation partielle** : si le candidat ne possède qu'une partie des compétences exigées pour le diplôme choisi, la validation sera partielle.

En cas de validation partielle, le jury attribue les unités correspondantes aux compétences maîtrisées. Le candidat dispose d'**un délai de cinq ans** pour suivre un complément de formation, acquérir une nouvelle expérience ou réaliser des travaux personnels qui feront l'objet d'une évaluation.

Attention : la VAE ne permet pas d'obtenir :

- Une équivalence avec un diplôme français ; **pour la reconnaissance académique ou professionnelle des diplômes étrangers**, consultez le site du [Centre international d'études pédagogiques](#)
- Une équivalence automatique de titres ou de diplômes. Un diplôme obtenu ne permet pas, par le biais d'une procédure VAE, d'obtenir instantanément un autre diplôme
- Une conversion "automatique" de l'expérience en diplôme
- Un grade de la fonction publique

A noter

La certification se fait à l'issue d'une procédure de vérification, d'évaluation et d'attestation des compétences du candidat.

Pour quel projet ?

Valoriser ses acquis

"Tout au long de mon parcours professionnel, j'ai acquis de nombreux savoir-faire. Je veux maintenant les **valoriser par un diplôme**".

Mobilité professionnelle

"Je souhaite obtenir une **promotion interne** ou **évoluer professionnellement**".

Rechercher un emploi

"J'ai besoin de mettre toutes les chances de mon côté dans ma **recherche d'emploi**".

Créer une entreprise

"Je voudrais obtenir le **brevet professionnel** dont j'ai besoin pour me mettre à mon compte."

Professionnels



Vous êtes un professionnel de l'orientation, la formation, l'emploi ?

- Rendez-vous dans [votre espace](#) : découvrez les contenus et services qui vous sont spécialement dédiés. *Accès libre*
- Voir les contenus spécifiques [VAE](#)
- Découvrez également les [newsletters](#) à destination des professionnels

Informations générales

- vae.gouv.fr : Le portail national dédié à la Validation des Acquis de l'Expérience.
- [Pôle emploi](#) : informations sur la validation des acquis pour les demandeurs d'emploi
- Jemoriente.info : informations sur la VAE
- [Légifrance](#) : L'essentiel du droit français

Rechercher

Un diplôme, un titre professionnel, un certificat de qualification professionnelle

- [CNCP](#) (Commission Nationale des Certifications Professionnelles) Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)
- [Canopé](#) : Effectuer une recherche sur un diplôme de l'Education Nationale, trouver un référentiel de diplôme...
- [Onisep](#) : Le site des métiers et des formations